

Les actions de prévention Le PRIP



>> 13 ateliers Bien vieillir, 17 ateliers Form'bien-être, 30 ateliers Form'équilibre, 23 ateliers Nutrition santé senior, 38 ateliers Pep's eurêka,

3 632 bénéficiaires : 2 380 participants aux conférences ou aux réunions et 1 252 aux ateliers.

Les projets

49 911 € Financement de 2 CLIC Bayonne et Pau

941 482,08 € Subventions pour 10 projets sur 7 établissements

5 établissements dans le Béarn (2 sont des domiciles regroupés : Les Pyrénées à Pardies et Les Jardins de la Tour à Uzès et 2 résidences autonomie : Beth Ceū et Margalide à Pau);

2 établissements au Pays Basque (création de 2 logements locatifs seniors à Saint-Palais et modernisation de la résidence autonomie Eliza Hegi à Ustaritz)

1 350 000 € Prêt accordé à 1 établissement



La construction de la Résidence sociale « Petits désirs » à Anglet à destination des seniors et des personnes en situation de handicap comprend 34 logements collectifs. Les demandes de logement sociaux pour les personnes âgées sont nombreuses sur la commune, le projet répond vraiment à

un besoin. Il est destiné à une population désireuse de rester à proximité de son lieu de vie habituel tout en gardant son autonomie et ses liens sociaux. Les appartements seront équipés d'un système domotique favorisant confort, sécurité des résidents dans l'évolution de leur état de santé.

20 809 € 4 projets d'Aide aux aidants

Depuis 2016, la Carsat soutient le projet du CLIC de Bayonne qui propose un accompagnement aux aidants et à leurs proches. 65 personnes ont bénéficié de l'aide de la psycho gérontologue, 52 aidants ont participé à un groupe de parole. Le double projet Palois conduit par la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France) et le CIAPA (Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie) : « On ne naît pas Aidant, on le devient-Être accompagné et informé » prévoit une information sur l'emploi à domicile et une rencontre mensuelle.

84 920 € Actions Gériatologiques d'Initiatives Locales 8 projets soutenus

3 types de projets dans le département pour lesquels la Carsat a apporté sa contribution.

- **6 structures** ont fait appel au programme « Seniors en vacances » de l'ANCV pour organiser des séjours complets (hébergement, restauration, excursions). La plupart sont des CCAS avec pour certains la mise à disposition des personnels pour accompagner les retraités :
 - CCAS d'Oloron (56 personnes âgées),
 - CCAS de Jurançon (49 bénéficiaires),
 - CCAS de Pau (110 personnes âgées dont la moitié sans ressource),
 - CCAS de Lescar (22 seniors isolés),
 - CCAS de Billère (28 personnes âgées dont 22 en difficulté financière)

De son côté, l'Union Régionale des Fédérations Générations Mouvement à Orthez a prévu des séjours pour 153 personnes âgées provenant des 5 départements aquitains.

- **La poursuite du partenariat** avec la Fédération des Centres Sociaux des Pyrénées-Atlantiques sur les 9 sites : Oloron, Pau, Bayonne, Billère, Hendaye,

Serres-Castet, Monein, Biarritz, Mazères-Lezons. Les bénévoles s'adaptent aux besoins des territoires et aux centres d'intérêts de leur public (nutrition, Gym douce, théâtre, sorties en Espagne, après-midis PART'AGE, les groupes d'échanges de savoirs, la buvette associative, ou « Solidrive, coup de pouce » pour s'initier au numérique).

A Pau, ce sont les bénévoles qui se sont formés à la laïcité, au vivre ensemble.

- **Le projet d'éducation budgétaire** et bancaire porté par l'association Atelier Budgétaire Pays Basque à Anglet prévient la précarité financière et le surendettement par des ateliers collectifs, du conseil ou du coaching pour les plus en difficulté.



Chiffroscope 2017 >

1 744 Évaluations des besoins à domicile (dont 473 pour de l'habitat)

3 307 Retraités⁽¹⁾ ont bénéficié d'une prise en charge dont :

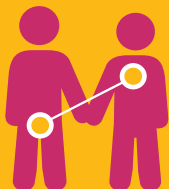
- 1 425** Plans d'Actions Personnalisés
- 1 325** Aides au Retour à Domicile après Hospitalisation
- 138** Aides aux retraités en Situation de Rupture
- 351** Aides à l'habitat
- 156** Kits de prévention
- 27** Secours

Le nombre d'évaluations a diminué pour passer de 1 973 en 2016 à 1 744 en 2017. Le nombre d'ASIR a presque doublé (86 en 2016 à 138 en 2017).

(1) Le nombre des bénéficiaires d'une aide ne correspond pas à la somme des bénéficiaires de chaque aide, un retraité pouvant bénéficier de plusieurs aides différentes.

Assurés signalés

7 705



Offres de service adressées

6 595



Bénéficiaires aidés en individuel et en collectif

3 855



Modalités de contact



4 820 entretiens téléphoniques



3 565 accueils en permanence



1 101 visites à domicile

Les offres de service prioritaires en chiffres

Prévenir les risques de précarisation médico-sociale et/ou professionnelle des assurés en arrêt de travail de plus de 90 jours

Nombre d'offres de service envoyées

• 34 713 Aquitaine • 4 144 Bayonne

Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement individuel

• 8 178 Aquitaine • 1 063 Bayonne

Nombre de participants à une réunion d'information collective

• 3 649 Aquitaine • 378 Bayonne

Prévenir la désinsertion professionnelle des assurés en arrêt de travail (PDP)

Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement individuel

• 10 916 Aquitaine • 1 194 Bayonne

Nombre de participants aux actions collectives

• 202 Aquitaine • 49 Bayonne

Offrir un accompagnement des publics fragilisés vers l'accès aux soins

Nombre d'offres de service envoyées

• 3 967 Aquitaine • 183 Bayonne

Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement individuel

• 1 704 Aquitaine • 115 Bayonne

Nombre de participants à une action collective

• 1 110 Aquitaine • 0 Bayonne

Accompagner les personnes en situation de fragilité lors du passage à la retraite

Nombre d'offres de service envoyées

• 4 334 Aquitaine • 423 Bayonne

Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement individuel

• 2 171 Aquitaine • 138 Bayonne

Nombre de bénéficiaires d'une action collective

• 846 Aquitaine • 126 Bayonne

Pourquoi une coordination locale de la prévention de la désinsertion professionnelle ?

Les cellules locales de coordination de la prévention de la désinsertion professionnelle ont été créées en 2009 par l'Assurance Maladie.

L'objectif du dispositif est de coordonner les actions de ses différentes composantes (Service Médical, Service Administratif, Service Social) pour une offre de service efficiente, harmonisée et la plus précoce possible face aux problématiques des assurés en risque de désinsertion professionnelle.

Depuis 2012, les services de santé au travail et l'opérateur de placement spécialisé (Sameth/cap emploi) sont associés aux cellules.

Il s'agit d'améliorer par l'interdisciplinarité des différents services impliqués, la détection et le signalement des situations à risque, puis le développement et le suivi des actions de maintien dans l'emploi mises en œuvre par l'Assurance Maladie.

A Bayonne, la coordination de cette cellule locale est confiée au Service Social. Une fois par mois elle se réunit pour régler les cas « urgents et complexes », dialoguer et agir avec les acteurs externes, valider les demandes de formation ou de remobilisation pendant l'arrêt de travail, réaliser un bilan annuel des actions menées et définir des pistes d'amélioration.

La cellule locale en action : Ainsi, en 2017, lors des 11 cellules locales, ce sont 26 situations complexes qui ont été étudiées, 27 bilans de compétences et 7 formations qualifiantes validés. A noter cette année : 2 « essais encadrés » et 2 « Périodes de mise en situation en milieu professionnel » ont été réalisés. Ces dispositifs permettent de se tester dans un nouveau métier ou un autre poste de travail.

Les actions de formation ou de remobilisation sont possibles pour les assurés dont les problématiques de santé compromettent le maintien sur leur poste de travail.

Elles font l'objet d'un accompagnement social par le Service Social dans l'élaboration du projet de l'assuré et dans les démarches, validation du médecin traitant et du médecin conseil et d'un avis du médecin du travail. Ces actions doivent intervenir durant l'arrêt de travail prescrit par le médecin traitant et dont la justification médicale a été contrôlée.

La validation par la cellule locale est suivie par un accord de la CPAM et permet à l'assuré de mettre à profit cette période d'arrêt de travail pour envisager une reconversion, de nouvelles perspectives.

Celui-ci continu à percevoir ses indemnités journalières, et le risque accident de travail au cours de ce dispositif est pris en charge par la caisse primaire d'Assurance Maladie.